

# LE PACT

UN OUTIL À LA DISPOSITION  
DES VILLES POUR ORGANISER  
LEUR PROPRE COP21

SYNTHÈSE

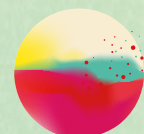


Contribue aux objectifs de

En route vers la COP26



#EUClimatePact



ENERGYCITIES

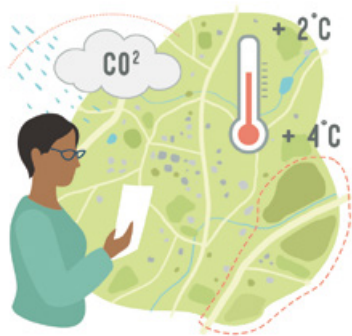
Il n'existe pas de définition unique de ce que devraient intégrer les « Partenariats pour l'action climatique territoriale », ou PACT, car leur composition dépendra toujours du contexte. Un PACT est un processus qui vise à traduire l'Accord de Paris à l'échelle d'une ville. Il a pour objectif de définir précisément la stratégie à mettre en oeuvre pour atteindre la neutralité climatique à l'horizon 2050 sur un territoire donné et établi, a minima, des objectifs intermédiaires fondés sur la science. Le PACT ne couvre pas seulement les domaines de compétence de la municipalité, mais prend également en compte l'empreinte climatique de l'ensemble des activités et des besoins à l'échelle du territoire.

Ce document est une synthèse d'une étude comparative dans laquelle nous proposons des « conditions minimales » pour créer un partenariat sur le long terme afin de transformer « l'écosystème » local.

Vous trouverez la publication complète sur le site d'Energy Cities :

<https://energy-cities.eu/fr/publications/pacts-locaux>

## 1 UN PROCESSUS BASÉ SUR LA CONNAISSANCE



Parfois appelés **GIEC locaux**, parfois externalisés à des universités locales ou à des centres de recherche reconnus dans le domaine des politiques climatiques, ou composés d'un mélange d'universitaires, d'acteurs locaux et de citoyens, l'objectif des conseils scientifiques est toujours d'aider à fixer des objectifs robustes, fondés sur la science. Après deux décennies passées à décliner au niveau local les politiques nationales, il est temps que les objectifs climatiques des villes tiennent enfin compte du contexte local. Et maintenant que l'objectif de neutralité climatique pour 2050 a été acté, des comités scientifiques sont nécessaires pour éclairer ces stratégies.

Un « **conseil scientifique** » participe également à établir un climat de confiance entre les partenaires du PACT et se doit d'être une instance neutre qui éclaire le débat et soutient le processus décisionnaire. Manchester est l'une des villes les plus en avance pour ce qui est de « traduire » l'Accord de Paris au niveau local : la municipalité dispose d'un budget carbone particulièrement détaillé et a constitué des groupes consultatifs scientifiques intégrés à son système de reporting. Le GIEC local de Rouen repose sur une contribution volontaire, mais sa force réside dans son approche multidimensionnelle qui va bien au-delà des seules données climatiques. Si la vocation première de la recherche n'est pas d'alimenter en permanence le débat avec l'ensemble des acteurs locaux, c'est elle qui donne à l'action climatique locale l'impulsion nécessaire à sa réalisation. C'est à Louvain que les universitaires sont les plus intégrés dans ce processus, qui va de la définition de l'ambition de la Ville à sa déclinaison en objectifs concrets par secteur, objectifs qui sont révisés si besoin. Le conseil scientifique a également vocation à identifier des partenaires locaux.

## 2

## L'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



Un point important ici est de savoir ce que l'on entend par « parties prenantes ». Notre position a été d'étudier les partenariats complexes qui ont une approche collective de l'engagement, des partenariats qui reposent sur, mais vont également bien au-delà de la simple participation citoyenne. L'idée du PACT étant de transformer le système économique local, atteindre la neutralité climatique impose de revoir entièrement les boucles de ressources locales et de promouvoir la sobriété dans tous les secteurs de base. Comme nous le verrons dans les exemples étudiés, les modèles proposés tirent leur force de

la construction de nouvelles relations économiques locales. Bien sûr, cela dépasse le simple plan économique, puisqu'il s'agit aussi de mobiliser les institutions culturelles et éducatives (voire confessionnelles). Växjö a ainsi une longue tradition d'intégration des objectifs climatiques dans la vie locale qui implique de laisser une grande part de la décision aux acteurs locaux, ou tout du moins, de leur demander leur avis.

## 3

## UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE



Une gouvernance partagée signifie que les décisions sont prises en commun et que les responsabilités sont partagées. Cet énorme changement de paradigme se heurte parfois aux règles administratives. Mais il existe des modèles, comme le montre cette publication, qui sont tout à fait compatibles avec le cadre juridique actuel.

Louvain et la Vallée de la Drôme ont tous deux créé des associations rassemblant l'ensemble des acteurs locaux, appelées respectivement Leuven 2030 et Biovallée, afin de suivre leur processus de transition locale. Les collectivités locales sont des acteurs essentiels, mais elles ne sont plus les seules à décider. Cela crée une dynamique qui a été à l'origine d'objectifs climatiques parmi les plus ambitieux en Europe.

## 4

## UNE ÉVALUATION COLLECTIVE



On peut voir ce pilier comme étant la résultante des 3 autres, ou considérer que les 4 piliers se nourrissent les uns des autres. Et bien que les « assemblées ou conventions citoyennes » puissent être considérées comme ayant une fonction d'engagement des parties prenantes, nous pensons qu'elles représentent l'un des mécanismes les plus puissants d'évaluation collective. Se mettre d'accord sur le point de départ, sur les voies et trajectoires possibles et sur la manière d'établir un consensus collectif est un outil extrêmement puissant pour dépasser les limites « traditionnelles » et débouche toujours sur des décisions inattendues. Grenoble, par exemple, va bientôt lancer sa propre convention citoyenne sur le changement climatique, une version locale de la *Convention citoyenne pour le climat* créée au niveau national.

Comme le montre cette publication, le premier pilier, basé sur la connaissance, est le plus simple à mettre en œuvre et a déjà été amplement utilisé. Les trois autres reposent sur des modèles moins développés où tout reste à construire. Or inventer de nouvelles formes de partenariats locaux n'est pas seulement nécessaire à la mise en place d'un processus partagé et d'une vision collective du territoire, c'est également ce qui fait tout l'intérêt de cette approche. Alors pourquoi s'en priver ?

C'est pourquoi nous avons pris le parti de vous raconter différentes études de cas sous forme de récits. Plutôt d'une description détaillée des processus à l'œuvre, nous nous sommes penchés sur l'origine et les conditions de leur émergence, en identifiant les acteurs qui y ont contribué. Car le chemin parcouru compte parfois plus que la destination.



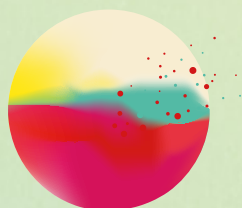
# LE PACT

UN OUTIL À LA DISPOSITION DES VILLES  
POUR ORGANISER LEUR PROPRE COP21

**Auteurs :** Raphael Hasenknopf et Claire Roumet, Energy Cities

**Coordination de la publication :** Floriane Cappelletti

**Design graphique et illustrations :** Diane Morel



ENERGYCITIES

[energy-cities.eu](http://energy-cities.eu)

Traduction française financée par :



Contribue aux objectifs de



#EUClimatePact



En route vers la COP26

